

Plan local de conservation de la colline Mont Rougemont 2023-2027



PORTRAIT

2 957 ha Territoire d'action

3 Municipalités sur le territoire d'action

323 ha Milieux naturels protégés

7 Écosystèmes forestiers exceptionnels

21 Espèces en péril

74 % Milieux forestiers

0,9 % Milieux humides

0,3 % Milieux ouverts

6,8 ha Cours d'eau



Coalition des Montérégiennes

CE QUI EST À PROTÉGER



FORÊTS



MILIEUX HUMIDES



HABITATS AQUATIQUES ET RIVERAINS



ESPÈCES FAUNIQUES EN SITUATION PRÉCAIRE



ESPÈCES FLORISTIQUES EN SITUATION PRÉCAIRE

LES PRESSIONS RENCONTRÉES



DÉVELOPPEMENT résidentiel et commercial



SURFRÉQUENTATION des parcs et des milieux naturels



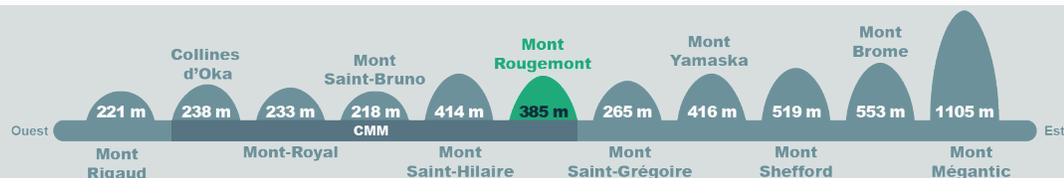
ACTIVITÉS récréatives et développement touristique



ESPÈCES ENVAHISSANTES exotiques et indigènes



EXPLOITATION NON DURABLE DES RESSOURCES



ORGANISME RESPONSABLE



Ce projet a été réalisé dans le cadre du Projet de partenariat pour les milieux naturels de Conservation de la nature Canada (CNC), pour lequel CNC a reçu une aide financière de plus de 53 M\$ du gouvernement du Québec.



En 2027...

- La superficie des milieux naturels protégés ou bénéficiant d'ententes de conservation a augmentée de 250 ha.
- L'écoulement naturel de l'eau est maintenu.
- La cueillette illégale a diminué et les propriétaires sont sensibilisés à son impact.
- L'aménagement des sentiers est mieux encadré et le hors sentier a diminué.
- Les propriétaires sont sensibilisés à la protection des milieux naturels.
- Les connaissances sur les effectifs, la répartition des colonies et les menaces pesant sur les espèces en situation précaire est à jour.
- Un plan de contrôle des espèces végétales exotiques et envahissantes est réalisé.
- Et 32 autres objectifs, pour un total de...

39 grands objectifs à atteindre...

grâce à

27 stratégies dont...

- Acquisitions et ententes à des fins de conservation
- Acquisitions de connaissances sur les populations d'espèces en situation précaire
- Développement et mise en place du plan d'action sur les espèces végétales exotiques et envahissantes
- Discussion avec les municipalités pour l'application des règlements municipaux existants
- Mise en place de baux de chasse
- Sensibilisation des propriétaires et usagers aux bonnes pratiques

permettant de réaliser **37** actions dont...

- Mettre en place des ateliers de sensibilisation sur l'aménagement durable;
- Acquérir 50 ha par année;
- Organiser deux rencontres de travail avec chacune des MRC et municipalités;
- Réaliser des cahiers de propriétaires et suivre les déclarations d'intention signées;
- Suivre et intervenir sur les colonies d'espèces végétales exotiques et envahissantes;
- Réaliser un plan de conservation et de restauration pour les rives et pour les habitats d'espèces en situations précaires;
- Entreprendre des activités de sensibilisation auprès des citoyens.